

## Observations complémentaires :

.....  
.....  
.....

## Informations générales concernant l'occupant du logement

NOM, Prénom : .....

Adresse du logement : ..... Étage : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Maison  Immeuble locatif Nombre de pièces (hors cuisine et salle de bains) : .....

Etes-vous l'occupant du logement ?  OUI  NON

Si non, précisez vos coordonnées et vos liens avec l'occupant : .....

.....

.....

Si oui, êtes-vous :

Locataire : précisez les coordonnées (nom, prénom, adresse et téléphone) de votre propriétaire : .....

.....

.....

Propriétaire

Date d'entrée dans les lieux : .....

Occupants : Nombre d'adultes : ..... Nombre d'enfants : ..... Dont moins de 6 ans : .....

Etes-vous bénéficiaire de  APL  AL Montant de l'aide..... € Loyer : .....

Numéro d'allocataire (si allocataire Caf ou Msa) : .....

Revenu fiscal de référence : ..... € (pour connaître les dispositifs d'aide possible)

Date : ..... Signature :

Si vous avez coché au moins une case de l'autodiagnostic, nous vous recommandons d'adresser ce formulaire accompagné de photographies des désordres constatés (si possible) et pour les locataires, d'une copie du bail et du courrier informant le bailleur des désordres au Pôle Départemental de Lutte Contre l'Habitat Indigne :

Guichet du Pôle Départemental de Lutte Contre l'Habitat Indigne des Vosges

**Direction départementale des Territoires**

**22-26 avenue Dutac**

**88000 ÉPINAL**

[ddt-lhi@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-lhi@vosges.gouv.fr)

Pour information, cet autodiagnostic ne peut se substituer à l'état des lieux de sortie prévu par les contrats locatifs. En cas de litige, la Commission Départementale de Conciliation peut être saisie.



PRÉFET  
DES VOSGES



LA VIE EN  
VOSGES  
le Département



Ville de  
Saint-Dié-des-Vosges  
Service Communal  
d'Équipement de Santé



Agence Régionale de Santé  
Alsace  
Champagne-Ardenne  
Lorraine



ALLOCATIONS  
FAMILIALES  
Caf  
des Vosges



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore



ASSOCIATION  
DES MAIRES ET PRÉSIDENTS  
DE COMMUNAUTÉS DES VOSGES



PRÉFET  
DES VOSGES

Création maquette Caf des Vosges - Msa et Impression Caf des Vosges - Février 2023

# Quel est l'état de votre logement ?

## 14. Diagnostic de performance énergétique

70	6	<b>A</b>	<input type="checkbox"/>
110	11	<b>B</b>	<input type="checkbox"/>
180	30	<b>C</b>	<input type="checkbox"/>
250	50	<b>D</b>	<input type="checkbox"/>
330	70	<b>E</b>	<input type="checkbox"/>
420	100	<b>F</b>	<input type="checkbox"/>
		<b>G</b>	<input type="checkbox"/>

Date du diagnostic : .....  
 Pas de diagnostic DPE

## CONDITIONS LIÉES À LA SÉCURITÉ et à la SANTÉ

### 1. Habitabilité

- Surface de la plus grande pièce de vie inférieure à 9 m<sup>2</sup>
- Surface des chambres inférieure à 7 m<sup>2</sup>
- Hauteur sous plafond inférieure à 2,20 m
- Volume habitable est inférieur à 20 m<sup>3</sup>
- Pièces principales en sous-sol (séjour, chambre)

### 2. Absence de solidité, risque d'effondrement du bâtiment

- Des murs / cloisons
- Des plafonds / sols
- De la toiture

### 3. Absence, mauvais état des dispositifs de retenues des personnes (rampe, garde-corps...)

- Aux fenêtres
- Sur la terrasse / le balcon
- Dans l'escalier

### 4. Mauvais état de fonctionnement

- Des branchements de gaz (appareil à gaz, convecteur, chaudière)
- Des branchements électriques, tableau (fils dénudés, prises arrachées, absence de prise de terre), disjoncteurs
- Des équipements de chauffage et de production d'eau chaude

### 5. Dégradations

- Des matériaux du bâtiments
- Des matériaux du plafond
- Des revêtements sols / murs
- De la peinture avec présence possible de plomb notamment pour les immeubles construits avant 1948
- Des canalisations de gaz
- Des canalisations d'eau

### 6 Infiltrations d'eau/remontée d'eau ou mauvaise étanchéité à l'air

- Par les fenêtres
- Par les portes
- Par la toiture ou le plafond
- Par les murs

### 8. Absence ou insuffisance des dispositifs d'ouverture et de ventilation

- Absence ou obstruction des aérations (haute et/ou basse) dans la cuisine
- Absence ou obstruction des aérations (haute et/ou basse) dans la salle de bain
- Absence ou obstruction des aérations (haute et/ou basse) dans la chaufferie
- Fenêtres ne s'ouvrant pas sur l'extérieur ou difficile d'accès
- Ouvertures ne permettant pas un renouvellement d'air suffisant
- Présence d'humidité / moisissures

## ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENTS ET DE CONFORT

### 9. Dispositif de chauffage

- Absence de dispositif de chauffage
- Dispositif de chauffage insuffisant
- Mode de chauffage :
  - électrique
  - gaz
  - fuel bois
- Absence d'installation ou de tuyau pour l'évacuation des fumées
- Utilisation de dispositifs de chauffage d'appoint
  - électrique
  - gaz
  - poêle à pétrole

### 10. Alimentation en eau et système d'évacuation des eaux usées

- Absence d'eau potable
- Absence d'eau chaude
- Pression et débit insuffisant
- Mauvaise évacuation des eaux usées

### 11. Installation sanitaire intérieure

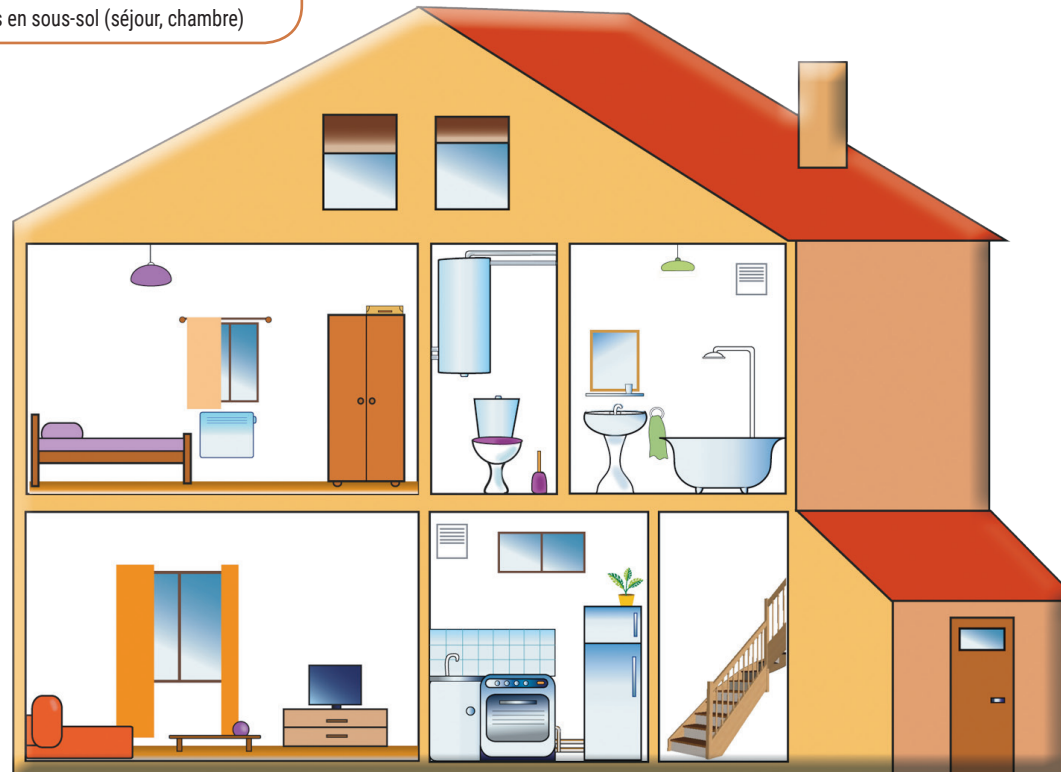
- Absence de toilettes
- Toilettes communiquant directement avec la pièce où sont pris les repas
- Absence de salle de bains
- Douche ou baignoire non alimentée en eau chaude

### 12. Installation en électricité

- Qui ne permet pas l'éclairage suffisant de toutes les pièces et des accès
- Qui ne permet pas le fonctionnement des appareils ménagers courants

### 13. Cuisine

- Absence de coin cuisine
- Absence d'évier alimenté en eau chaude
- Impossibilité de brancher un appareil de cuisson



### 7. Éclairage naturel insuffisant

- Absence de fenêtre dans les pièces principales (séjour, chambres)
- Fenêtres de taille trop réduite